



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25096632***17 JUL. 2025
Le GreffierN° d'entreprise : **0201 645 281**

Nom

(en entier) : **CENEO**

(en abrégé) :

Forme légale : **société coopérative**Adresse complète du siège : **boulevard Mayence 1/1, 6000 CHARLEROI - BELGIQUE****Objet de l'acte : Démissions - Nominations**

ISSU DE LA DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2025

10. RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

Conformément à l'article L1532-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tous les mandats, dans les différents organes de l'intercommunale, prennent fin immédiatement après la première Assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux.

L'Assemblée générale est donc invitée à approuver les propositions de nominations suivantes, au titre d'administrateurs, pour le Conseil d'administration :

Sur proposition des Engagés :

- Monsieur Pierre MATHELART, Conseiller communal à Pont-à-Celles ;
- Monsieur Lionel PISTONE, Conseiller communal à Colfontaine.
- Monsieur Michel SCHOLLAERT, Conseiller communal à Estinnes ;
- Monsieur Mickaël VAN DEN BOSSCHE, Conseiller communal à Silly ;

Sur proposition du MR :

- Monsieur Pierre CARTON, Conseiller communal à Dour ;
- Monsieur Olivier DESTREBECQ, Echevin à La Louvière ;
- Monsieur Jacques DUMOULIN, Echevin à Leuze-en-Hainaut ;
- Monsieur Philippe KNAEPEN, Bourgmestre à Pont-à-Celles ;
- Monsieur Emmanuel WART, Conseiller communal à Les Bons Villers ;

Sur proposition du PS :

- Monsieur Hugues BAYET, Bourgmestre à Farciennes ;
- Madame Florence COPIN, Conseillère communale à Courcelles ;
- Monsieur Loïc D'HAeyer, Bourgmestre à Fleurus ;
- Monsieur Massimo FALASCA, Echevin à Mons ;
- Monsieur Olivier FIEVEZ, Conseiller communal à Braine-le-Comte ;
- Madame Florence LECOMPTE, Conseillère communale à Quévy ;
- Madame Emérence LEHEUT, Echevine à Manage ;
- Madame Marie PIRAUX ; Conseillère communale à Ath.

Ces propositions de nomination respectent la répartition politique, suite aux élections du 13 octobre 2024, en application du CDLD.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge



(...)

Il est constaté que 42 villes et communes ont délibéré sur ce point de l'ordre du jour.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

R. DURANT,
Secrétaire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).